ACTE

DU SAINT ET ŒCUMÉNIQUE

CONCILE DE FLORENCE

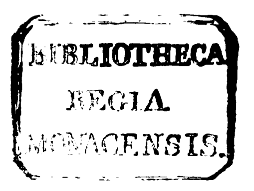
POUR

LA RÉUNION DES ÉGLISES.

Paris,
BENJAMIN DUPRAT,
LIBRAIRE DE L'INSTITUT,
Rue du Cloître-Saint-Benoît, 7.

Nantes,
A^ND^. GUÉRAUD ET CIE,
IMPRIMEURS-LIBRAIRES,
Quai Cassard, 5.

1861



Publication du *Bulletin de l'Œuvre des Pèlerinages en Terre-Sainte*, t. II, n° 18.

AU RÉVÉREND PÈRE

VLADIMIR TERLECKI

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE,

RELIGIEUX DE L'ORDRE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND.

ADOLPHE D'AVRIL.

ACTE

DU SAINT ET ŒCUMÉNIQUE

CONCILE DE FLORENCE

POUR

LA RÉUNION DES ÉGLISES.

On trouvera dans l'*Histoire du concile de Florence* (1) et dans une publication récente de M. Pitzipios (2) le récit des négociations qui, au quinzième siècle, amenèrent les grecs et les latins à se réunir dans un concile général.

Le pape Eugène IV avait convoqué ce concile par sa bulle *Doctoris gentium*, et s'était rendu à Ferrare dans le commencement de l'année 1439. Il y attendit les dignitaires de l'Église grecque et l'empereur de Constantinople, qu'il avait envoyé chercher sur quatre galères.

(1) Græcè scripta per Sguropulum, qui concilio interfuit, transtulit in sermonem latinum. R. Creyghton. La Haye, 1660. — Voir la section 2e. — La première est perdue.

(2) *L'Église orientale*, Rome, imprimerie de la Propagande, 1855.

Leur débarquement eut lieu à Venise. Cette ville était encore dans toute la ferveur de l'enthousiasme religieux et patriotique (1). Elle s'associait avec d'autant plus d'entraînement aux espérances de la chrétienté, que le pape Eugène IV était lui-même Vénitien. Aussi « au-devant de l'empereur grec vinrent un si grand nombre de gondoles que l'on ne voyait point la mer. Mais Sa Seigneurie fit avertir l'empereur de ne point sortir de sa galère, afin que le doge vînt, avec tout le sénat, lui rendre l'honneur convenable, ce qui fut exécuté. C'est ainsi que l'empereur Jean Paléologue fit son entrée solennelle à Venise (2). »

L'empereur d'Orient était suivi du patriarche de Constantinople, nommé Joseph, des délégués des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, d'Isidore, métropolitain de Kiew et de toute la Russie, etc., etc. Le patriarche fit une entrée solennelle dans la cité où devait siéger le concile. « Il vint quatre cardinaux avec environ vingt-cinq évêques, et le seigneur de la ville avec le corps de noblesse. L'on amena aussi des chevaux et des mulets pour le patriarche et sa suite ; et c'est ainsi qu'ils entrèrent à Ferrare, le patriarche marchant à cheval au milieu de deux cardinaux. Aussitôt ils allèrent au palais du Pape, que le patriarche salua le baisant à la joue. Le Pape le reçut debout. Il reçut les autres étant assis (3). »

La première session du concile eut lieu le mercredi

(1) Voir le huitième chapitre de l'*Art chrétien*, par M. Rio, t. I.

(2) Fleury, livre CII, ch. XCIII. Les livres CI et suivants ont été publiés récemment d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris.

(3) Fleury, *loco cit.*

saint, 9 avril, dans l'église cathédrale de Ferrare, qui est dédiée à saint Georges. On s'était entendu préalablement, et non sans quelques difficultés, sur les places à assigner à chacun. Voici ce qui avait été décidé : « On donna au Pape et aux siens le côté gauche en entrant dans l'église, le côté droit à l'empereur et aux siens; la chaire du Pape près de l'autel, à quatre brasses; à une brasse plus bas, le trône de l'empereur d'Allemagne, mais vide et pour la forme seulement; près de là seront assis les cardinaux et ensuite les métropolitains et les évêques, au nombre d'environ cent cinquante. De l'autre côté sera le trône de l'empereur grec, puis celui du patriarche et des vicaires, et de toute l'Église orientale par ordre (1). »

Les délibérations sur les divers points de dogme, de hiérarchie ou de discipline et sur les moyens d'union furent longues et approfondies. On n'en suivra pas ici les diverses péripéties, parce que le résultat en est consigné avec détail dans l'acte final. Le métropolitain de Kiew y prit une grande part. Fidèle à l'inspiration catholique des saints Cyrille et Méthode (2), apôtres des Slaves, Isidore contribua beaucoup au résultat favorable des délibérations.

Cependant la peste ayant éclaté à Ferrare, le concile fut transféré à Florence.

L'union était définitivement conclue, malgré l'opposition de Marc d'Éphèse (3), lorsque le patriarche grec

(1) Fleury, *loco cit.*

(2) Consulter *le Monde slave,* par Cyprien Robert, tome II; et Assemani, *Kalendaria Ecclesiæ universæ,* tome III.

(3) *Histoire du concile de Florence,* déjà citée, section X.



vint à mourir. Quelques heures avant sa mort, il avait écrit de sa main la déclaration de foi suivante adressée à l'empereur : « † Joseph, par la miséricorde divine, « archevêque de Constantinople, *nouvelle* Rome, pa- « triarche œcuménique (1), étant arrivé au terme de « ma vie, et pressentant ma mort, inspiré par la grâce « de Dieu, j'écris et signe de ma propre main ma « croyance, et je la fais connaître à vous, mon fils en « Jésus-Christ. Je pense et dogmatise tout ce que pense « et dogmatise l'Église catholique et apostolique de No- « tre-Seigneur Jésus-Christ, celle de l'*ancienne* Rome, « et j'obéis à tout cela par conviction. De plus, j'avoue, « pour l'information de tous, que Sa Sainteté le Pape « de Rome est le Père des Pères, l'évêque suprême « (μέγιστον Ἀρχιερέα) et le vicaire (τοποτηρητὴν) de Notre- « Seigneur Jésus-Christ. Je reconnais le purgatoire des « âmes (2). »

Les funérailles du Pontife grec furent célébrées avec beaucoup d'honneur. Le corps de Joseph, revêtu, selon l'usage oriental, de ses habits pontificaux, fut déposé dans l'église catholique de Santa-Maria-Novella, qui est celle des Dominicains.

Enfin, « le lundi 6 juillet, le Pape, tout le clergé oriental et occidental, ainsi que l'empereur et toute sa

(1) Le titre d'*œcuménique* que s'attribue le patriarche de Constantinople ne lui est pas reconnu par l'Église romaine. Sur cette question, voir Fleury, livre XXXV, ch. XXXIX; livre XXXVI, ch. XXIII et LII; *Histoire de Photius*, par l'abbé Jager, 2e édition, introduction; Montalembert, *les Moines d'Occident*, t. II, p. 111 et suiv. — C'est à l'occasion de cette prétention que les papes ont pris le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*.

(2) Pitzipios. On trouve dans l'ouvrage de cet auteur le texte grec de la déclaration du patriarche de Constantinople, t. II, p. 35.

suite, se réunirent dans l'église de Santa-Maria-Liberata. Le Pape et tout le clergé des deux Églises prirent leurs habits sacerdotaux et officièrent ensemble une messe solennelle. On chanta ensuite un *Te Deum* en actions de grâces pour la réunion de la sainte Église une et indivisible. Après quoi on fit la lecture de l'acte de réunion. Le métropolitain de Nicée, Bessarion, le lut en grec, et le cardinal de Sainte-Sabine, Julien, le lut en latin (1). »

Indiquons ici que la réunion des grecs amena celle des arméniens, des jacobites et des éthiopiens de Jérusalem (2).

(1) Pitzipios, t. II, p. 37.
(2) Fleury, livre CIII, ch. XIII.

ACTE

DU SAINT ET ŒCUMÉNIQUE CONCILE DE FLORENCE (1).

EUGÈNE Évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

Ad perpetuam rei memoriam :

Avec le consentement à tout ce qui est écrit ci-dessous de notre Très-Cher Fils en Jésus-Christ, Jean Paléologue, Illustre Empereur des Romains (grecs), des lieutenants de nos Vénérables Frères les Patriarches et des autres représentants de l'Église orientale;

Que les cieux se réjouissent et que la terre tressaille (2)! La muraille qui séparait l'Église occidentale et orientale a été renversée du milieu de nous. La paix et la concorde sont revenues, car *celui qui des deux peuples n'en a fait qu'un* (3), le Christ, *cette pierre angulaire* (4), a réuni les deux Églises par le lien puissant de la charité et de la paix, et les maintient dans une unité perpétuelle. Après un long nuage de chagrin, et après la grande et affreuse obscu-

(1) Le texte original se trouve en latin dans l'ouvrage intitulé : *La Russie sera-t-elle catholique?* par le P. Gagarin, de la Compagnie de Jésus, Paris, Douniol, 1856, et en grec, dans le travail déjà cité de M. Pitzipios.

(2) Ce verset du Psaume XCV se chante à l'*introït* le jour de l'Épiphanie.

(3) Saint Paul aux Éphésiens, ch. II, v. 14.

(4) Isaïe, ch. XXVIII, v. 16, et saint Paul aux Éphésiens, ch. II, v. 20.

rité d'un dissentiment quotidien, le flambeau serein d'une union désirée par tous vient de luire. Qu'elle se réjouisse donc l'Église notre Mère, qui voit revenus à l'unité et à la paix ses fils jusqu'à présent dissidents entre eux : elle qui auparavant pleurait amèrement sur leur séparation, que maintenant avec une joie ineffable elle rende des actions de grâce au Dieu tout-puissant, à cause de leur admirable union. Que partout dans l'univers tous les fidèles se congratulent, et que tous ceux qui sont chrétiens se réjouissent avec l'Église catholique, leur Mère. Car voici que les Pères occidentaux et orientaux, après un très-long temps de discussion et de discorde, s'exposant aux dangers de la mer et de la terre, et ayant surmonté toutes les fatigues, se sont réunis, joyeux et empressés, en ce saint concile œcuménique, avec le désir d'une sainte union, et avec le désir de rétablir l'antique charité; ils n'ont pas été frustrés dans leur intention. Car, après une longue et laborieuse enquête, éclairés enfin par la clémence du Saint-Esprit, ils ont accompli cette union très-sainte et très-désirée. Qui donc pourrait rendre des actions de grâce suffisantes au Dieu tout-puissant pour un tel bienfait? Qui ne serait pas étourdi par les ressources de la miséricorde divine? Quel cœur de fer ne serait pas amolli par une si grande bonté du Très-Haut? Ce sont là des œuvres divines, qui ne sont pas dues à la faiblesse humaine; et, par conséquent, on doit les accepter avec une vénération extraordinaire, et en louer Dieu. A Toi, la louange, à Toi, la gloire, à Toi, l'action de grâce, Christ, source des miséricordes, qui as apporté un si grand bien à ton Épouse, l'Église catholique, et qui as fait éclater, parmi notre génération, les miracles de ta bonté, pour que tous racontent tes merveilles. En effet, Dieu nous a accordé un bienfait vraiment immense, vraiment divin. Nous voyons de nos yeux ce que

beaucoup avant nous ont désiré ardemment, et qu'ils n'ont pu contempler.

Donc, les latins et les grecs s'étant réunis dans ce saint concile œcuménique ont montré beaucoup de zèle, en particulier, pour discuter avec soin, et après une enquête assidue, cet article qui est relatif à la procession du Saint-Esprit. Les témoignages provenant des divines Écritures ayant été produits, ainsi que les autorités de plusieurs saints Docteurs orientaux et occidentaux, on a trouvé que quelques-uns disent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, et d'autres que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils; mais on a reconnu que tous avaient voulu exprimer la même doctrine sous ces définitions différentes.

De leur côté, les grecs ont déclaré qu'en disant que le Saint-Esprit procède du Père, ils n'ont pas l'intention d'exclure la procession du Fils; mais ils ont ajouté qu'ils s'abstiendront de dire que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, parce que, dans leur idée, les latins, en formulant cette doctrine, semblent exprimer que le Saint-Esprit procède de deux principes et de deux inspirations (*spirationibus*, πνεύσεων).

De leur côté, les latins ont déclaré qu'en disant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ils n'ont pas l'intention de refuser au Père d'être la source et le principe de toute déité, de celle du Saint-Esprit comme de celle du Fils; qu'ils n'ont pas non plus l'intention de dire que le Fils ne procède pas du Père, ni de poser deux principes et deux inspirations; mais ils ont, au contraire, déclaré, comme ils l'avaient toujours fait, qu'il n'y a qu'un seul principe et qu'une seule inspiration.

Et comme de toutes ces explications il se dégage une seule et même interprétation de la vérité, ils ont arrêté et convenu unanimement dans un même sentiment et dans



un même esprit l'union suivante qui est sainte et agréable à Dieu.

En conséquence, au nom de la Sainte-Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, avec l'approbation de ce saint concile universel de Florence, nous décidons que l'article de foi dont il s'agit, sera cru, accepté et professé par tous les chrétiens de la manière suivante :

Que le Saint-Esprit est (*est*, ἐστι) éternellement du Père et du Fils et tire son essence et son être du Père et en même temps du Fils, et procède éternellement de l'un et de l'autre, comme d'un seul principe et d'une inspiration unique. Nous déclarons qu'en disant que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils, les saints Docteurs et Pères doivent être compris en ce sens que le Fils est tout aussi bien que le Père, selon les grecs, cause, et, selon les latins, principe de la substance du Saint-Esprit. Et parce que le Père, en engendrant son Fils unique, lui a donné tous ses attributs, excepté celui d'être lui-même le Père, cette expression que le Saint-Esprit procède du Fils signifie que le Fils de toute éternité l'a du Père, par lequel il a été lui-même engendré de toute éternité.

Nous définissons, en outre, que l'explication consistant dans les mots *Filioque* a été ajoutée au symbole rationnellement, licitement et à cause d'une nécessité alors impérieuse, pour déclarer la vérité.

De même que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est contenu véritablement dans le pain de blé, aussi bien azyme que fermenté, et que les prêtres peuvent consacrer également l'un ou l'autre pain, chacun suivant l'usage de son Église occidentale ou orientale.

De même, si des hommes vraiment pénitents sont morts dans l'amour de Dieu, avant qu'ils aient racheté leurs fautes et omissions par une pénitence suffisante, leurs âmes sont

purifiées après la mort par les peines du purgatoire, et pour qu'elles soient relevées de ces peines, les secours des fidèles vivants leur sont utiles, c'est-à-dire le sacrifice de la messe, les prières, les aumônes et les autres offices de piété que les fidèles ont l'usage de faire les uns pour les autres, suivant les institutions de l'Église.

Les âmes qui, après le baptême, n'ont subi aucune tache de péché, et les âmes qui, ayant subi la tache du péché, en ont été lavées, soit pendant qu'elles étaient unies au corps, soit après la mort, comme il a été dit plus haut, ces âmes, dis-je, sont reçues de suite dans le ciel et voient clairement le Dieu triple et un, mais les unes plus parfaitement que les autres, chacune selon son mérite.

De même nous définissons que le Saint-Siége apostolique et le Pontife romain exerce la primauté (*tenere primatum*, τό πρωτεῖον κατέχειν) dans tout l'univers; que ce même Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, qu'il est le véritable vicaire du Christ, le chef de toute l'Église (*caput*, κεφαλήν), le père et le docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui, en la personne du bienheureux Pierre, Notre-Seigneur Jésus-Christ a donné plein pouvoir de faire paître, de régir et de gouverner l'Église universelle, comme cela est contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les sacrés canons.

Renouvelant l'ordre (1) établi dans les canons, nous définissons de la manière suivante l'ordre entre les autres vénérables Patriarches, c'est-à-dire que le Patriarche de Cons-

(1) Cette définition a pour objet principal de reconnaître au siége de Constantinople le rang qui lui avait été contesté à plusieurs reprises. Voir à ce sujet la lettre du pape Nicolas Ier à Michel Bogoris, roi des Bulgares. (*Histoire de Photius*, par l'abbé Jager, 2e édition, pages 138 et 165, et *Illyricum sacrum*, à l'Appendix du tome VIII, Venise, 1819.)

tantinople soit le second après le très-saint Pontife romain, le Patriarche d'Alexandrie le troisième, le Patriarche d'Antioche le quatrième, et le Patriarche de Jérusalem le cinquième, tous leurs priviléges et tous leurs droits étant d'ailleurs maintenus intacts.

Donné à Florence, en session publique synodale, tenue solennellement dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, l'année de l'incarnation de Notre-Seigneur, 1439, le 9 juillet, l'année neuvième de notre Pontificat.

Suivent les signatures du Pape, de l'Empereur, des Légats des Patriarches, etc., etc.

Paris — Imprimerie Bailly, Divry et Ce, rue Notre-Dame des Champs, 49.